



Assurance multirisque professionnelle



Protégez votre activité professionnelle, assurez vos responsabilités et vos locaux avec le contrat ASSUR-BP Multirisque Pro

EN BREF

Protégez votre activité professionnelle en cas de sinistre ou d'imprévus :

- **Préservez vos locaux et vos biens professionnels** en cas de dommages électriques, incendie, dégâts des eaux, bris de vitres, vitrines et enseignes, vol et vandalisme...
- **Assurez vos responsabilités** pour les dommages causés aux autres par vous-même ou par votre personnel.
- **Garantisiez financièrement votre activité** grâce notamment à l'indemnisation de vos pertes d'exploitation si votre activité est interrompue suite à un sinistre

Points Forts

Un contrat sur-mesure pour assurer l'ensemble de vos risques professionnels :

- Assurance de vos locaux et leur contenu,
- Couverture de vos responsabilités,
- Garantie de vos pertes financières.

Des garanties qui s'adaptent aux spécificités de votre activité et à la taille de votre entreprise.

Des packs et options pour personnaliser votre contrat d'assurance Multirisque Pro :

- Pack Protection Juridique pour vous accompagner dans la résolution de vos litiges avec vos salariés, fournisseurs, clients...,
- Pack Mobilité pour assurer vos biens en dehors de vos locaux (chez vos clients par exemple),
- Pack Sécurité Financière pour vous aider à faire face aux pertes d'exploitation (charges fixes telles que salaires, loyers, ... + le bénéfice d'exploitation) en cas d'interruption ou de

Document à caractère publicitaire

Garanties sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur. Ces garanties ne sont souscrites que si vos conditions particulières le précisent.

Le contrat ASSUR-BP Multirisque Pro est un contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD.

Groupe BPCE

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 004 504.

réduction momentanée de votre activité.

Des engagements au service des « pros »

- Assistance 24h/24, 7j/7 pour mettre en place des mesures d'urgence et sauvegarder votre activité.
- Indemnisation sous 48h suite à votre accord sur le montant indemnisé.
- Remplacement à leur valeur d'achat du matériel et des machines financés par Banque Populaire pendant les 5 ans qui suivent leur achat, en cas de sinistre.

>> Télécharger le document IPID

EN DETAIL

A chaque métier, son contrat

Un contrat dédié aux professionnels et petites entreprises de 0 à 20 salariés : commerces de proximité, artisans et entreprises, professions libérales et de services.

Les garanties proposées⁽¹⁾

Il vous est possible d'assurer uniquement vos locaux ou uniquement vos responsabilités. Vous bénéficiez de garanties de base que vous pouvez compléter par des packs et des options.

(1) Selon dispositions contractuelles en vigueur.

A noter : des garanties spécifiques sont proposées aux entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (Responsabilité Civile décennale, Responsabilité Civile maître d'œuvre, ouvrages avant réception, ...) ainsi qu'aux propriétaires de locaux donnés en location à un professionnel (assurance des locaux, protection juridique en tant que bailleur, responsabilité de syndic bénévole...) et aux associations.

Document à caractère publicitaire

Garanties sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur. Ces garanties ne sont souscrites que si vos conditions particulières le précisent.

Le contrat **ASSUR-BP Multirisque Pro** est un contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD.

Groupe BPCE

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 004 504.

Les garanties liées à vos locaux

Les biens assurés

Vos locaux professionnels : bâtiments, agencements intérieurs, installations nécessaires à la viabilité des bâtiments (chauffage, électricité, eau courante...), installations extérieures fixées aux bâtiments (enseignes, stores, panneaux publicitaires...).

Le contenu de vos locaux professionnels

- vos mobilier et matériel professionnels,
- vos marchandises, approvisionnements et emballages,
- vos biens et effets vestimentaires personnels, ainsi que ceux de votre personnel,
- les espèces, titres et valeurs résultant de vos activités professionnelles,
- les biens qui vous sont confiés dans le cadre de vos activités professionnelles,

Les événements garantis

- Incendie et événements assimilés,
- Evénements climatiques,
- Dommages électriques aux bâtiments, appareils électriques, électroniques et matériel informatique,
- Dégâts des eaux (y compris les frais de recherche de fuite, réparation des conduites et surconsommation d'eau),
- Bris des vitres, vitrines et enseignes (y compris les marchandises exposées détériorées par le bris),
- Choc de véhicules,

En option :

- Dommages aux aménagements extérieurs (terrain, parkings, clôtures, arbres, terrasses, stores et auvents, appareils distributeurs automatiques...)
- Vol, tentative de vol et vandalisme, (y compris actes de malveillance, vol de la recette hors des bâtiments, vol suite à la perte ou au vol des clés)
- Bris de matériel et infection informatique

Garanties complémentaires

- Frais de relogement de votre entreprise
- Frais de déplacement, de transport, de garde-meuble et de réinstallation du mobilier
- Frais de mise en conformité des locaux
- Pertes indirectes...

Les garanties liées à vos responsabilités

- Responsabilité civile liée à l'exploitation de l'entreprise pour couvrir les dommages causés à un tiers sans lien avec une relation contractuelle (ex : un client se blesse en glissant sur le carrelage de votre entreprise : votre responsabilité est engagée, la victime vous demande une indemnisation).
- Responsabilité civile professionnelle pour couvrir les dommages causés à un tiers dans le cadre d'une relation contractuelle (ex : en tant que réparateur, vous faites tomber la télé confiée par un client et vous devez la lui rembourser).

Les options :

- Responsabilité civile liée aux véhicules confiés
- Dommages immatériels non consécutifs pour couvrir les préjudices causés par un vice caché ou une erreur commise par l'assuré ou ses préposés
- Responsabilité civile des dirigeants pour les entreprises commerciales (SA, SAS, SARL...) : en cas de mise en cause personnelle (erreur dans la tenue de la comptabilité, discrimination, faute de gestion...)

Document à caractère publicitaire

Garanties sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur. Ces garanties ne sont souscrites que si vos conditions particulières le précisent.

Le contrat **ASSUR-BP Multirisque Pro** est un contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD.

Groupe BPCE

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 004 504.

Le contrat ASSUR-BP Multirisque Pro inclut une garantie Défense - Recours : votre défense et celle de vos préposés est assumée en cas d'action dirigée contre vous suite à un dommage garanti. La réparation pécuniaire des dommages qui vous sont causés est également demandée avec prise en charge des frais et honoraires en découlant.

Les packs que vous pouvez
souscrire en complément

Le pack Mobilité

Dommages aux biens hors de vos locaux
Option Vol des biens hors de vos locaux par effraction, par agression, et pendant le transport des biens assurés
Notamment le mobilier, le matériel, les marchandises, les biens confiés, espèces, titres et valeurs résultant de vos activités professionnelles...

Le pack Sécurité Financière

Pour garantir vos pertes d'exploitation (charges fixes telles que salaires, loyers, ... + le bénéfice d'exploitation) en cas d'interruption ou de réduction momentanée de votre activité.

En option, couvrez la perte définitive de la valeur vénale de votre fonds (perte de clientèle, d'achalandage, de droit au bail, d'enseigne et nom commercial, marques, brevets...) s'il est impossible de reprendre l'activité dans les locaux assurés.

Le pack Protection Juridique

- Un service de renseignements juridiques pour toute question ou litige relatifs à la vie professionnelle (salariés, clients, fournisseurs, administrations...).
- Prise en charge des démarches amiables et des frais de procédure si nécessaire.
- Une option Protection Fiscale pour une assistance en cas de contrôle fiscal, URSSAF et organismes assimilés, et une prise en charge des frais engagés pour ce contrôle.

Les garanties légales

- Garantie catastrophes naturelles : dommages matériels directs causés aux biens assurés
- Garantie actes de terrorisme et attentats

Les services et engagements dédiés aux professionnels

Assistance aux locaux

24h/24, 7j/7

En cas de sinistre

- Envoi de prestataires (plombier, électricien, couvreur...) ; le

Document à caractère publicitaire

Garanties sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur. Ces garanties ne sont souscrites que si vos conditions particulières le précisent.

Le contrat ASSUR-BP Multirisque Pro est un contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD.

Groupe BPCE

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 004 504.

déplacement et la 1ère heure de main d'œuvre sont pris en charge

- gardiennage des locaux pendant 72h si nécessaire
- transfert et sauvegarde des équipements bureautique et informatique
- organisation et prise en charge de votre retour d'urgence dans les locaux
- transmission de messages urgents à l'attention de votre entourage

En cas de situation d'urgence (fuite d'eau, panne de chauffage, ...)

Envoi de prestataires et prise en charge du déplacement et de la 1ère heure de main d'œuvre

Assistance aux personnes
24h/24, 7j/7

En cas d'accident, de maladie ou de décès à l'occasion d'un déplacement professionnel ou privé : rapatriement, avance de frais, accompagnement psychologique si vous subissez un traumatisme, ...

Nos engagements

- Une indemnisation sous 48h après réception de votre accord sur le montant de l'indemnité ;
- En cas de sinistre : indemnisation ou remplacement à la valeur d'achat des machines ou du matériel financés par la Banque Populaire pendant 5 ans suivant leur date d'achat

Produits complémentaires

ASSUR-BP Auto des Professionnels : une assurance automobile pour assurer le véhicule professionnel et son contenu, mais aussi le conducteur, les passagers et les tiers.

Les contrats de Prévoyance et de Retraite Fructi-Professionnel pour préparer votre avenir et celui de votre entreprise

Le contrat ASSUR-BP Santé Profil Pro pour bénéficier d'une complémentaire santé adaptée à votre situation et à vos besoins ainsi qu'à ceux de votre famille.

Document à caractère publicitaire

Garanties sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur. Ces garanties ne sont souscrites que si vos conditions particulières le précisent.

Le contrat ASSUR-BP Multirisque Pro est un contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD.

Groupe BPCE

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 004 504.
